

Bordereau de signature

DL_573

Signataire	Date	Annotation
wsparapheur GF, <i>Application GF</i>	21/09/2023	
Julie CALBERGELLEN, <i>VISA JCE</i>	21/09/2023	
Gaelle ENFREIN, <i>ACTES DGS</i>	25/09/2023	
Hélène BURGAT, <i>MAIRE</i>	25/09/2023	  Certificat au nom de <u>HELENE BURGAT</u> (COMMUNE DE MONDEVILLE), émis par <u>CertEurope eID User</u> , valide du 09 juil. 2021 à 15:12 au 09 juil. 2024 à 15:12.
<i>Application GF</i>		

Dossier de type : ACTES // VALIDATION ACTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

14/09/2023

AFFICHEE LE :

14/09/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 27

DATE D’AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

21 septembre 2023

L’an deux mil vingt trois, le 20 septembre, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni par dérogation exceptionnelle à l’article L. 2121-7 du Code général des collectivités territoriales dans la Salle des fêtes communale, sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Christophe LEGENDRE, Annick LECHANGEUR, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Fabienne KACZMAREK, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET à Hélène BURGAT, Mickaël MARIE à Bertrand HAVARD, Dominique MASSA à André VROMET, Laetitia POTTIER-DESHAYES à Maryline LELEGARD-ESCOLIVET

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

CONVENTION D’OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DU CALVADOS POUR LE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE JEUNES

DELIBERATION N° **DELIB/2023/091**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Guillaume LEDEBT

Par leur action sociale, les Caisses d'Allocations familiales contribuent au renforcement des liens familiaux, à l'amélioration de la qualité de vie des familles et de leur environnement social, au développement et à l'épanouissement de l'enfant et de l'adolescent, au soutien à l'autonomie de jeunes et à la prévention des exclusions.

En particulier la CAF mène des actions visant à soutenir les jeunes âgés de 12 à 25 ans dans leur parcours d'accès à l'autonomie.

Elle propose à la Ville un conventionnement pour le versement d'une prestation de service jeunes, destinée à soutenir les actions du service jeunesse.

Les objectifs de la convention :

- Faire évoluer l'offre en direction des jeunes pour leur permettre davantage de prises d'initiative
- Développer les partenariats locaux autour de la jeunesse et intégrer les actions soutenues dans ces partenariats
- Consolider la fonction éducative à destination des 12-25 ans en agissant sur le cadre de travail des professionnels de la jeunesse
- Mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes « hors les murs ».

Ainsi, par conséquent,

Considérant que la Ville de Mondeville s'est engagée dans cette démarche appelée « Préfiguration de la PS Jeunes » depuis 2021,

Considérant que la participation de la CAF prend la forme de la prise en charge de 50% des dépenses relatives au(x) poste(s) d'animateur(s) qualifié(s) et des dépenses afférentes à ce(s) poste(s), selon la décision de son conseil d'administration; à ce jour 50% d'un ETP,

Considérant la convention définissant les modalités de versement de cette subvention et les projets de service et documents devant être produits pour permettre le contrôle de l'activité du service jeunesse et justifier ce versement,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention PS JEUNES avec la CAF jointe en annexe ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	27	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT